

D.2020.09.23.1.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 23 Septembre 2020

1 – 3ème LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS - CONNEXION LIGNE B

1.1 – 3ème Ligne de Métro – Autorisation de signer le marché n° M3 2019 13919 M : Maîtrise d'œuvre sous-systèmes courants faibles (CFA) et Poste de Commande centralisée (PCC) avec ARTELIA Ville et Transport/GESTE

L'an deux mille vingt, le vingt trois septembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Perrin)	
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération 3^{ème} ligne de métro et Aéroport Express.
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération 3^{ème} ligne de métro et Aéroport Express.
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.

Le présent marché concerne les missions de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble de la ligne, les Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) et le Site de Maintenance et Remisage (SMR) des sous-systèmes courants faibles (CFA) et du Poste de Commande Centralisé (PCC).

Les sous-systèmes comprennent a minima les fonctions essentielles suivantes :

- Le Poste de Commande Centralisé (ergonomie et aménagement des salles PCC, outils de supervision intégré pour l'exploitant et outil de supervision intégré pour le mainteneur),
- Les Data Centers,
- La vidéosurveillance d'exploitation et de sûreté (sol/embarquée),
- Les contrôles d'accès et d'intrusion de la ligne y compris ouvrages annexes et du SMR,
- Les réseaux de communication filaires et radio (voix et données) pour le sol et l'embarqué, hors réseau propre aux Automatismes de Conduites (AC),
- La billettique (distribution/paiement du titre de transport et ligne de contrôle),
- Le comptage des voyageurs,
- La géolocalisation intérieure (indoor),
- L'information voyageurs audio et visuelle ainsi que la sonorisation (sol/embarquée),
- La téléphonie et l'interphonie (sol/embarquée),
- La chronométrie.

Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés au Titulaire portent sur :

Des éléments de mission normalisés :

- Etudes de Diagnostic (DIA),
- Etudes d'Avant-Projet (AVP),
- Etudes de Projet (PRO),
- Assistance à la passation des Contrats de Travaux (ACT),
- Visa des études d'exécution réalisées par les entreprises (VISA),
- Direction de l'Exécution des contrats de Travaux (DET),
- Assistance aux Opérations de Réception (AOR) dont le suivi de la garantie de parfait achèvement,
- L'ordonnancement, le pilotage et la Coordination du chantier (OPEC),

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20200924-20200923-1-1D-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

La passation de ce marché se fait dans le cadre d'une procédure négociée conformément aux articles L 2124-3 et R 2161-21 à 23 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 20 juin 2019 aux publications du JOUE et BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 2 septembre 2019 à 12h00.

5 entreprises dont 2 groupements d'entreprises ont remis un dossier de candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Par décision en date du 08 octobre 2019, la Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a décidé d'inviter les candidats suivants à présenter une offre :

1. Groupement IDOM Consulting Engineering Architecture et CAP INGELEC
2. Entreprise INGEROP Conseil et Ingénierie
3. EGIS RAIL
4. Groupement ARTELIA Ville et Transport et GESTE

Le dossier de consultation a été transmis aux candidats retenus le 23 octobre 2019, pour une date limite de remise des 1^{ères} offres fixée au 13 janvier 2020 avant 12h00.

Les plis contenant la 1^{ère} offre ont été ouverts le 13 janvier 2020.

3 candidats retenus au stade de la candidature ont remis une 1^{ère} offre :

1. Entreprise INGEROP Conseil et Ingénierie
2. EGIS RAIL
3. Groupement ARTELIA Ville et Transport et GESTE

Le groupement IDOM Consulting Engineering Architecture et CAP INGELEC n'a pas déposé d'offre mais un courrier de désistement.

Après analyse des 1^{ères} offres, les 3 soumissionnaires ont été conviés à une séance de négociation dont l'ordre du jour a été fixé préalablement par courrier pour chacun des soumissionnaires.

Les soumissionnaires ont été invités à remettre, pour le 2 mars 2020 à 12h00, un mémoire en réponse aux demandes de précisions ou questions formulées en annexe du courrier de convocation adressé à chacun des soumissionnaires.

A l'issue des séances de négociation, chacun des 3 soumissionnaires a été invité à remettre son offre définitive, pour une date limite selon les groupements aux 25, 26 et 27 mai 2020.

Les plis contenant la 2^{ème} offre ont été ouverts le 27 mai 2020.

La Commission d'Appel d'offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 11 Septembre 2020, attribué le marché à **ARTELIA Ville et Transport et GESTE** pour un montant de **6 975 885,80 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° **M3 2019 13919 M** avec **ARTELIA Ville et Transport et GESTE**.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec **ARTELIA Ville et Transport et GESTE**, le marché n° **M3 2019 13919 M** concernant la Maîtrise d'œuvre Sous-systèmes Courants Faibles (CFA) et Poste de Commande Centralisée (PCC), pour un montant de **6 975 885,80 € HT**.

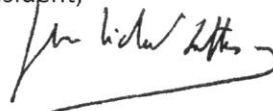
ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES